

attribué à certains objets, les comptes de règlements et les rentes étaient généralement établis partie en argent, partie en nature. Les revenus sont fixés en sestiers « de bla, d'avena, de segla, de avoa, en fais de fe, gerbes, païser, trossa, gellines, chapons, etc. » Les gentils-hommes et jusqu'aux barons d'Argental eux-mêmes, ne refusent pas d'accepter, tantôt *unum optimum caballum*, tantôt *duos mulos optimos optime instructos* ou même « una coltra de pluma folle ».

Ces indications générales auxquelles je dois me borner suffisent pour attester l'intérêt historique et l'attrait de curiosité qui s'attachent à la publication du cartulaire. Déjà plusieurs érudits avaient apprécié la valeur de ce recueil, et lui ont fait plusieurs emprunts; mais ces extraits, relevés à la hâte, sur des copies souvent incorrectes, n'étaient pas toujours satisfaisants ni exacts. La reproduction intégrale du texte contrôlé avec soin par deux savants éditeurs est un service important rendu aux hommes d'étude; les recherches historiques y trouveront une mine féconde de renseignements et de remarques que la critique exploitera avec profit pour le progrès de la science. Il ne paraîtra donc pas indifférent aux érudits de rendre à chacun des deux collaborateurs à cette œuvre la part qui leur revient.

M. Guigue, le savant et zélé conservateur des archives départementales du Rhône, a transcrit le manuscrit original avec cette compétence qu'on lui connaît et dressé la table des noms de personnes et de lieux; il a de plus établi la liste chronologique des prieurs d'après diverses sources. Je signalerai dans les noms de cette liste, des inexactitudes empruntées aux auteurs consultés par M. Guigue. Nicolas et Thadée ne s'appelaient pas Gadois ni Gadais, mais Gaddi, d'une famille de Florence. Le premier, cardinal dès 1537, évêque de Sarlat en 1533, puis de Fermoc et enfin archevêque de Cosaya, fut aussi abbé d'Ainay, et mourut à Florence en 1552. Il avait résigné son évêché de Sarlat, en 1546, à François de Sarterre, son prédécesseur comme prieur de Saint-Sauveur, d'où l'on peut conclure que ce fut en compensation que le prieuré lui fut cédé. Thadée, qui lui succéda, était son neveu; mais il n'est pas probable que celui-ci fut prieur dès 1549, mais seulement après la mort de son oncle, d'autant mieux que le titre de cardinal, que lui attribue la liste, ne lui fut donné que par le pape Paul IV, c'est-à-dire après 1555.